

	<b>PLAN DE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT</b>	 <b>PR-ENVIRONNEMENT</b>
	<b>Conception et Exécution d'Ouvrages et Réseaux</b>	

Activité :	Eau potable <input checked="" type="checkbox"/>	Eaux usées <input checked="" type="checkbox"/>
Lieu et objet du chantier :	<b>Qualification des prestataires pour l'exécution de travaux publics sur les réseaux d'alimentation en eau potable et sur les réseaux d'assainissement du SDEA</b>	
Maître d'Ouvrage	Entreprise	

CADRE A REMPLIR PAR LE TECHNICIEN VERIFICATEUR :

Visa (nom, signature)	Contrôlé le
-----------------------	-------------

N°	Aspect Environnemental	Dispositions et Eléments de Maîtrise	Non Applicable	Conforme	Non Conforme
01	Génération de poussière	- Arrosage des voies de circulation si génération de poussière par le passage régulier de véhicules. - Pour le tronçonnage de matériaux, privilégier la découpe en milieu humide.			
02	Vibrations	Pour éviter l'apparition de FISSURES en FACADES dans les cas où le compactage doit être mené en toute proximité de constructions, et si les constructions sont vieilles et/ou en mauvais état : (a) Etat des lieux préalable (photo, vidéo), par huissier de préférence. (b) Utilisation de moyens de compactage adaptés à la configuration des lieux, si nécessaire de remblai auto compactant.			
03	Nuisances sonores	Existence d'un marquage "CE" et indication du niveau de puissance acoustique garanti sur l'équipement.			
04	Perturbation du trafic	Mise en place de panneaux signalétiques adaptés : zone de travaux, feux tricolores...			
05	Dégradation des voies d'accès	- Permission de voirie ou arrêté municipal fourni par le maître d'œuvre disponible sur site. - Maintien de l'accès pour les riverains (opérations supérieures à une journée).			
06	Souillure des voies d'accès	Nettoyage grossier des roues des engins de chantier avant départ du site.			
07	Dégradation des terrains voisins	Respect des limites de propriété et des emprises de travaux.			
08	Fuites d'hydrocarbures	- Pour toute opération mettant en œuvre des hydrocarbures en quantité importante (> 100 L), présence de matériau ou d'un kit absorbant disponible en cas de déversement sur le sol sur site sensible. - Respect des consignes pour travail en zone sensible (périmètre de protection).			
09	Produits chimiques dangereux	Si présence de produits chimiques sur site, vérifier : - l'étiquetage (Nocif, Toxique, ...), - le respect des consignes spécifiques à chaque produit.			
10	Nuisances visuelles, ordre et propreté	- Balisage des zones de stockage de matériaux par barrières rigide ou rubalise en fonction de la zone. - Mise en place d'un panneau de chantier pendant la durée des travaux.			
11	Stockage de terres	Stockage effectué après accord du maître d'œuvre et du propriétaire sur un site adapté.			
12	Evacuation de : <input type="checkbox"/> terres <input type="checkbox"/> gravats <input type="checkbox"/> enrobés	Vérification de leur destination (demande des bordereaux de suivi des déchets) en cas de non réutilisation.			

N°	Aspect Environnemental	Dispositions et Eléments de Maîtrise	Non Applicable	Conforme	Non Conforme
13	Production de déchets plastiques, divers emballages	Vérification du tri des déchets recyclables sur site : <input type="checkbox"/> plastique <input type="checkbox"/> bois <input type="checkbox"/> carton, papier <input type="checkbox"/> métaux <input type="checkbox"/> verre <input type="checkbox"/> gravats de démolition Interdiction de brûler les déchets.			
14	Production de déchets d'amiante	Les matériaux en amiante ciment non remaniés sont considérés comme déchets inertes : ils peuvent donc être acceptés dans les centres de stockage ou laissés dans le sol quand cela est possible. La génération de poussières est à proscrire (cf. point 1) et les protections disponibles et portées.			
15	Désordre nappe phréatique et cours d'eau	Respect de la réglementation spécifique au périmètre de protection et des prescriptions spécifiques au chantier.			
16	Rejet dans le milieu naturel – cours d'eau	- Les eaux de rinçage seront dirigées en priorité vers le réseau d'assainissement (s'il existe) mais jamais directement vers un cours d'eau. La conduite est totalement isolée du réseau « ville » jusqu'à la fin des opérations de désinfection. - Les eaux rejetées vers tout autre exutoire ne doivent pas avoir été traitées au chlore, mais au peroxyde d'oxygène. Mise en place au besoin d'un pré-traitement.			
17	Rejet dans le milieu naturel – autre que cours d'eau	Obtention de l'accord des propriétaires – vérification du débouché de l'écoulement.			
18	Rejet de produits vers réseau de distribution	- Connaissance du protocole de désinfection du SDEA. - Manœuvre des équipements, mise en service sous contrôle de l'exploitant, après vérification des analyses.			
19	Arrachement de réseaux existants	Présence de DICT sur chantier.			
20	Préservation ultérieure des réseaux installés	- Installation préventive de grillages avertisseurs adaptés (présence, le cas échéant, sur chantier/stock). -Etablissement de plans de récolement adaptés et fiables.			
<b>Résultat du Contrôle de la Conformité (moyenne arithmétique)</b>			<b>%</b>		

Observations	
--------------	--

CADRE A RENSEIGNER PAR L'ENTREPRISE :

Nom : .....

Date : .....

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »\* :

\* la signature du présent document vaut acceptation des différents points de contrôle en cours d'exécution du chantier

Entreprise :